



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

**OBJET : FINANCES**

30/Métropole du Grand Paris

Acquisition de huit véhicules propres - Financement -  
Convention

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	33
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	4
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. AUDEBRAND, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## FINANCES

30/Métropole du Grand Paris

Acquisition de huit véhicules propres - Financement - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu la décision municipale du 19 juin 2025 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris,

considérant que la Métropole du Grand Paris soutient des projets d'investissement portés par les communes par l'attribution de subventions,

considérant que la ville a en conséquence sollicité un financement auprès du Fonds d'investissement Métropolitain (FIM), pour l'acquisition de huit véhicules propres pour un montant de dépenses éligibles de 312 610 € HT,

considérant que le 2 décembre 2025, le bureau métropolitain a accordé une subvention pour ce projet pour un montant de 93 783 €,

considérant qu'il convient, dans ces conditions de formaliser l'attribution de cette subvention par la signature d'une convention fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les modalités d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention,

vu le projet de convention ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de financement, relative à l'acquisition de huit véhicules propres fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24/02/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20260212-DEL20260212\_30-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026